Image not found or type unknown

# Droits des femmes : l'Angleterre et l'Ukraine prennent part à la Convention d'Istanbul

**Actualité législative** publié le **22/07/2022**, vu **961 fois**, Auteur : Centre de formations droit et Juridique

**La ratification de ce traité international sera un grand pas en avant dans la prévention de la violence contre les femmes L'Union européenne s'est également engagée à ratifier la Convention d'Istanbul**

Lundi, le Secrétaire général Antonio Gueterres a annoncé que Kiev avait signé la Convention d'Istanbul au nom de l'Ukraine. Le traité entrera en vigueur dans les deux pays le 1er novembre prochain et fournit un cadre pour combattre la violence basée sur le genre par le biais d'obligations légales et de réformes institutionnelles au sein des gouvernements. Il leur impose également d'adopter une législation contre la VBG.

La Convention d'Istanbul est un traité historique qui fixe des normes internationales de protection contre toutes les formes de violence, y compris le viol conjugal et les mutilations génitales féminines. Elle a été signée par la Turquie en 2011 mais s'en est récemment retirée suite à une accusation de son gouvernement selon laquelle cet accord encourageait l'homosexualité chez les enfants

L'accord international le plus ambitieux sur la violence domestique a été annulé en raison de l'environnement "inamical" créé parce que certains États membres n'appliquent pas correctement ses exigences (droits des femmes). Qu'est-ce que le Conseil d'État turc ? Et pourquoi Ankara l'a-t-il abandonné au profit d'autre chose, probablement moins important comme des accords commerciaux avec d'autres pays à la place. Mais là encore, la Pologne a annoncé qu'elle prévoyait de se retirer des deux accords après avoir été irritée par les récentes actions de son voisin. Tout cela alors que l'Europe signe juste à côté sans encore y adhérer officiellement dans les limites de ses compétences, mais cela bloque depuis plusieurs années au niveau du Conseil (Etats membres), dont le feu vert officiel est nécessaire.

La Belgique est membre de la Convention d'Istanbul depuis 2012 et a subi sa première évaluation cette année. Le groupe indépendant, le GREVIO (le "groupe chargé de la vérification"), a rendu ses conclusions à la Belgique en 2019 en lui recommandant de poursuivre sur la voie de la mise en œuvre afin de se conformer à tous les engagements pris dans le cadre de ces conventions."

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés